



Chers ami(e)s,

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, nous vous proposons donc d'organiser notre assemblée générale électronique dans les conditions ci-dessous.

Les articles 13.3.1 et 13.3.3 du règlement intérieur fédéral permettent dès à présent le recours aux votes électroniques tout en respectant les délais habituels de convocation. Les ordonnances Covid-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

L'ordre du jour de cette assemblée générale électronique comprendra les votes ci-dessous :

L'ensemble des documents en lien avec les votes à suivre sont présents sur le site de la ligue : rubrique [« services aux clubs => supports administratifs »](#)

Vous y trouverez également le tableau de répartition du nombre de voix par club.

- Adoption du P.V Assemblée Générale ordinaire du 8 juin 2019
- Rapport moral
- Rapport commission d'organisation des championnats
- Rapport commission territoriale d'arbitrage
- Rapport commission de discipline
- Rapport commission Statuts et règlements
- Rapport commission de développement
- Bilan financier 2019
- Affectation du résultat : 95 933€ sur les fonds de réserve de la ligue
- Projet financier 2020 : budget, guide financier
- COC : Clôture saison 19-20 (CR CTOC N° 17)
- Projet COC 2020-2021 : + de 16 et jeunes
- Étude des vœux (vœux de 1 à 14)

Pour voter, un nouveau mail vous sera adressé Lundi 22/06 matin sur la boîte mail club uniquement (l'outil de vote ne permet qu'un seul accès par structure votante) avec un lien cliquable pour accéder au formulaire de vote.

Le vote sera ouvert du **lundi 22 juin à 12h. Il sera clos le vendredi 26 juin à 14h.** Les résultats du vote vous seront communiqués le mardi 30 juin.

Les équipes de la Ligue restent à votre écoute pour d'éventuelles questions.

Veuillez recevoir mes sincères salutations sportives.

Marie-Albert DUFFAIT

Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de handball

